

# C'est la rentrée Sportive !



Le certificat médical ?

*Ce n'est pas toujours obligatoire !*

## POUR LES MINEURS (- DE 18 ANS) :



Le certificat médical n'est plus obligatoire sauf pour la danse, et les disciplines à contraintes particulières (rugby, plongée, sports de combat en compétition...) selon les réponses, un certificat médical peut être exigé.

Le renseignement d'un questionnaire de santé **est obligatoire.**

## POUR LES MAJEURS (+ DE 18 ANS) :



Le certificat médical est désormais **valable 3 ans** hors disciplines à contraintes particulières.

Pour une licence en compétition, le certificat est à renouveler **tous les ans.**

"À la rentrée, les médecins sont souvent surchargés par des demandes de certificats médicaux inutiles. Il est important que les enfants et adolescents voient un médecin une fois par an pour suivre leur santé, de préférence en dehors de la rentrée scolaire."